



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances et contributions  
**Office du personnel de l'Etat**

Service d'évaluation des fonctions

## DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

01.01.99

Date de révision

Date de mise en application

01.01.99

1. Dénomination de la fonction

**Agent / agente 2 propreté et hygiène HUG**

Code fonction

6.23.029

2. But de la fonction

Assurer des prestations de nettoyage, de désinfection, d'entretien général et spécifique dans l'ensemble des locaux HUG.

Assurer des prestations d'élimination, de conditionnement et de transport de tous les types de déchets répartis sur les sites hospitaliers et au centre de voirie HUG.

3. Description de la fonction

Outre les activités de l'agent(e) 1 propreté et hygiène HUG.

La fonction implique notamment :

- la désinfection automatisée des lits, selon les besoins;
- la réfection de la literie par le traitement de nettoyage et de désinfection de la plume;
- la confection des oreillers, traversins et duvets;
- le traitement, au centre de voirie, des déchets, leur tri, stockage, conditionnement, leur évacuation et transport en application des normes et prescriptions légales;

l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.

4. Exigences de la fonction

Formation pratique dans une métier manuel. Une formation de base en matière de nettoyage hospitalier.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	B	B	C	D	C	Cl. max. 06
Points	9	4	16	15	15	Total 59